

Transfer Innovants DP Projets 2018-2019

Date limite: 10 décembre 2018, 23 h 59

Aperçu

À propos de nous

Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a été créé pour améliorer la mobilité par la réduction des obstacles des étudiants qui cherchent à bénéficier des parcours de transfert dans les établissements postsecondaires de l'Ontario. Le CATON collabore avec tous les collèges et universités publics pour permettre au système de transfert de crédits de se développer le plus rapidement possible, tout en respectant l'autonomie des établissements. Avec l'appui du gouvernement de l'Ontario, le CATON s'engage à créer un système complet et transparent de parcours et de transfert de crédits dans la province. Le CATON s'emploie à améliorer les canaux d'information offerts aux étudiants, à faciliter la collaboration entre les établissements postsecondaires en vue de renforcer les options de parcours offertes et à appuyer la recherche sur le transfert de crédits et la mobilité étudiante. Nos efforts collectifs visent à aider l'Ontario à poursuivre le développement d'un système postsecondaire intégré qui maximise les possibilités offertes aux étudiants mobiles qui souhaitent obtenir les titres d'études postsecondaires qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts, et qui débouchent sur des possibilités de carrière/d'emploi intéressantes.

Dans le cadre d'un processus annuel de demande de propositions (DP), nous finançons nos collèges et universités subventionnés par l'État et d'autres partenaires de l'enseignement postsecondaire (y compris les établissements autochtones reconnus par le MFCU) afin de concevoir et de créer des parcours et des ententes, d'étudier les expériences vécues par les étudiants et les établissements dans le cadre du transfert et d'accroître les transferts réussis d'étudiants.

Volet

Le CATON s'emploie à transformer le système postsecondaire de l'Ontario en vue de faciliter et de favoriser la mobilité étudiante, de sorte que les étudiants puissent avoir accès à une éducation qui répond à leurs besoins et à leurs intérêts, et qui débouchent sur des possibilités de carrière/d'emploi réelles. Nous appuyons les projets d'établissement de parcours et de recherche en vue de participer à la création d'un système de transfert plus fluide et plus mature en Ontario. De plus, nous savons que la mobilité étudiante est un enjeu complexe et que, parfois, certains modèles doivent être mis à l'essai pour en vérifier la pertinence.

L'objectif du volet **Transfert Innovants** est de catalyser le changement du système de transfert en Ontario en incitant les partenaires à se pencher sur un enjeu particulier de la mobilité étudiante qui n'est pas couvert dans les volets de financement Établissement de parcours et Recherche. Ce volet appuie l'expérimentation et la mise à l'essai de modèles visant à s'assurer que le système de transfert dans son ensemble répond aux besoins des étudiants. En ce qui a trait à la création d'un programme de transfert innovants, y a-t-il un aspect de la mobilité des étudiants qui ne reçoit pas suffisamment d'attention et qui, s'il devait être exploité davantage, entraînerait des changements positifs à grande échelle pour les étudiants transférés, les établissements postsecondaires et/ou le système de transfert en général? Quelles seraient les innovations requises pour que cela se concrétise?

Ce volet appuie les activités suivantes :

- expérimentation pour contribuer à rendre les parcours de transfert plus efficaces et plus favorables aux étudiants (c. à d. élaboration de programmes d'études pour appuyer les transferts d'étudiants);
- exploration et mise au point d'outils et d'infrastructures qui pourraient créer une plus grande ouverture et favoriser la collaboration dans l'ensemble du système (c. à d. exploration d'outils et de méthodes novateurs de collecte de données sur les taux de transfert et la mobilité étudiante en Ontario);
- exploration et établissement de parcours de transferts non conventionnels ou plus rudimentaires (soit l'intégration des micro-titres de compétences aux initiatives de transfert; l'évaluation de la transférabilité des programmes de transition des établissements postsecondaires vers un autre établissement; les parcours de réorientation scolaire; les parcours vers les programmes d'apprentissage ou provenant des programmes d'apprentissage);
- application/mise en œuvre des recommandations issues de recherches antérieures du CATON (c. à d. prendre des mesures concernant les résultats de recherches en place qui ne seraient pas visés par d'autres volets de financement du CATON).

La liste de projets ci-dessus n'est pas exhaustive; nous vous encourageons à présenter d'autres types de projets visant à explorer la mobilité étudiante en Ontario.

REMARQUE : si le projet porte sur le développement d'un parcours de transfert entre des établissements postsecondaires en Ontario, veuillez postuler au volet Établissement d'un parcours postsecondaire. Si le projet a pour but de générer des connaissances ou de mener des recherches sur la mobilité étudiante en Ontario, veuillez postuler au volet Recherche sur la mobilité étudiante.

Admissibilité

Qui est admissible

- Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, y compris les établissements autochtones reconnus par le MFCU (www.ontario.ca/fr/page/etudiantes-et-etudiants-autochtones) et les organismes sans but lucratif œuvrant dans le secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario, peuvent présenter une demande.
- Les demandes peuvent être présentées individuellement par les établissements ou dans le cadre d'initiatives de collaboration.

Financement disponible

- Afin de recueillir le plus grand nombre de propositions possible, aucune limite de financement n'a été fixée. Les projets durent habituellement 12 mois et se chiffrent entre 10 000 et 100 000 \$.
- REMARQUE : Les activités et/ou le personnel qui sont financés par la subvention aux établissements pour les transferts de crédits (SETC) ne sont pas admissibles à un financement du CATON.

Financement non admissibles

- Les projets axés sur des enjeux qui ne concernent que l'établissement demandeur.
- Les projets/activités et/ou le personnel qui sont financés par la subvention aux établissements pour les transferts de crédits (SETC) ne sont pas admissibles à un financement du CATON. Le demandeur doit s'assurer que son établissement n'a pas reçu de financement pour les mêmes initiatives de transfert ou d'autres initiatives semblables.
- Les projets menés par des consultants externes.

- Les projets qui portent sur des initiatives en ligne seulement. Remarque : dans le cas des demandes qui comprennent une composante en ligne, cette composante ne sera pas admissible à un financement du CATON et les dépenses qui y sont associées devront être assumées par l'établissement ou les établissements concerné(s).

Demande

Comment présenter une demande

Pour soumettre une proposition, veuillez accéder au portail en ligne à l'adresse suivante : <https://oncatapplication.smapply.io/>. La date limite pour présenter une demande est le **10 décembre 2018 à 23 h 59**. Accordez-vous suffisamment de temps pour transférer vos réponses dans le portail en ligne et assurez-vous de téléverser tous les documents requis.

Aperçu des questions et exigences de la demande de propositions

[Aperçu des questions concernant les demandes de propositions](#)

Travailler ensemble : reddition de comptes et vérifications

Le CATON s'engage à apprendre de concert avec ses partenaires et reconnaît la valeur d'une communication ouverte et permanente. Si vous réussissez à obtenir une subvention, les vérifications suivantes seront effectuées et vous devrez présenter les rapports suivants :

- rapport intérimaire et un rapport financier;
- vérification du projet, au besoin (par courriel et/ou en personne);
- rapport final et états financiers détaillés.